AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C1009
FR0013447729-FS0497

16 juin 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

VERALLIA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 juin 2025, la société JP Morgan Chase & Co. (c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 10 juin 2025, le seuil de 5% des droits de vote de la société VERALLIA et détenir indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 7 556 729 actions VERALLIA représentant autant de droits de vote, soit 6,26% du capital et 5,26% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
J.P. Morgan Securities LLC	11 499	0,01	11 499	0,01
J.P. Morgan Securities plc	7 545 230	6,25	7 545 230	5,25
Total J.P. Morgan Chase & Co.	**7 556 729**	**6,26**	**7 556 729**	**5,26**

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions VERALLIA sur le marché.

À cette occasion, la société J.P. Morgan Securities plc a franchi individuellement en hausse le même seuil.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, le déclarant a précisé détenir 7 080 530 actions VERALLIA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 36 contrats *« equity swaps »* portant sur autant d'actions VERALLIA, à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 13 août 2025 et le 3 mai 2030[2].

[1] Sur la base d'un capital composé de 120 805 103 actions et 143 528 424 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Sur la base d'un delta de 1.